



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

Mme TRONCHE Adeline (visio) – MM. CHASTANG Damien – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien.

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusés

MM. BLATT Daniel – BOUDET Alexandre – TREMOUILLE Serge.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux.

Les membres présents rendent hommage à Claude FARGES, Vice-président de la commission, disparu récemment. Une pensée amicale est transmise à sa famille et à ses proches.

1/ APPROBATION DU PV DU 18 AOÛT 2025

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAIT

Départemental 4

Match 54108984 – Forfait CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54108988 – Forfait USSAC DONZENAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54108990 – Forfait CA BRIGNAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54108993 – Forfait ALLASSAC ST VIANCE FC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54109250 – Forfait FAVARS ST MEXANT FC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54109558 – Forfait AS VITRAC CORREZE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Féminines Séniiores

Match 54471048 – Forfait FAVARS ST MEXANT FC, le club sera débité de la somme de 30€.

U18F

Match 54176753 – Forfait TULLE FC, le club sera débité de la somme de 30€.

U17

Match 54425596 – Forfait TULLE FCCF 2, le club sera débité de la somme de 30€.



Ensemble pour l'Avenir

U15

Match 54431106 – Forfait ASPO BRIVE, le club sera débité de la somme de 30€.

U15F

Match 54161991 – Forfait AS ST PANTALEON, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54161993 – Forfait ISLE AIXE, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54161999 – Forfait AS ST PANTALEON, le club sera débité de la somme de 30€.

U13

Match 54600895 – Forfait USSAC DONZENAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 54600901 – Forfait USSAC DONZENAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

3/ FORFAIT GENERAL

U18F

Forfait général de TULLE FC le club sera débité de la somme de 100€.

U17

Forfait général de BRIVE CHAPELIES ESAB 2, le club sera débité de la somme de 100€.

Forfait général de JS VEZERE ARDOISE, le club sera débité de la somme de 100€.

U13

Forfait général de JS VEZERE ARDOISE 2, le club sera débité de la somme de 100€.

4/ ABSENCE MATCH SANS AVERTIR

U17

Match 54425596 – L'équipe de TULLE FCCF 2 a fait forfait, en informant le District trop tardivement. Les frais de l'arbitre officiel qui s'est déplacé seront imputés au compte du club.

5/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

Départemental 2

Match 53999178 – FC CORNIL STE FORTUNADE sera débité de la somme de 25€.

Départemental 3

Match 54014082 – ES USSEL sera débité de la somme de 25€.

Féminines Séniiores

Match 54471047 – FC CORNIL STE FORTUNADE sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

U17

Match 54424135 – TULLE FC sera débité de la somme de 25€.

Match 54424142 – ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 54425597 – ASV MALEMORT sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 54431113 – ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

U13

Match 54560882 – TULLE FC sera débité de la somme de 25€.

U13F

Match 54689774 – FUN 87 sera débité de la somme de 25€.

6/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

Départemental 4

Match 54109559 – Modification de terrain hors-délai, AS TREIGNAC sera débité de la somme de 5€.

Féminines Séniore

Match 54471026 – Modification d'horaire hors-délai, ELAN MARIVALOIS sera débité de la somme de 5€.

U15

Match 54458257 – Modification de terrain hors-délai, US DONZENAC sera débité de la somme de 5€.

Match 54458593 – Modification d'horaire hors-délai, US DONZENAC sera débité de la somme de 5€.

U13

Match 54483288 – Modification d'horaire hors-délai, O LARCHE LA FEUILLADE MAN sera débité de la somme de 5€.

Match 54483291 – Modification de date hors-délai, ES USSEL sera débité de la somme de 15€.

Match 54483292 – Modification d'horaire hors-délai, TULLE FC sera débité de la somme de 5€.

Match 54600897 – Modification de date hors-délai, FC CORNIL STE FORTUNADE sera débité de la somme de 15€.

7/ TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

La commission procède aux tirages au sort de trois coupes départementales.

Coupe de la Corrèze – Tour 2

- 11/10/2025 Montaignac Rosiers - St Hilaire Venarsal
- 11/10/2025 Ste Fereole Ss 1 - Brive Portugais Es



Ensemble pour l'Avenir

- 12/10/2025 Egletons Ca - Varetz Ac
- 12/10/2025 Meyssac As- Brive Aspo
- 12/10/2025 St Exupery Rc - Perpezac Sadroc E
- 12/10/2025 Ussel Portugais As - Es Monedieres
- 12/10/2025 Vitrac Correze As - Brive Mahorais Apcs
- 12/10/2025 St Clement Us - Allassac Stviance Fc
- 12/10/2025 Favars St Mexant Fc - Marcillac Clergoux
- 12/10/2025 Mercoeur As - Brive Chapelies Asf
- 12/10/2025 Lapeau Es - Sornac Us
- 12/10/2025 St Germain Vergnes - Troche-Vigeois Ent.
- 12/10/2025 Bugeat Us - St Pantaleon As 2
- 12/10/2025 Ussac Es - Seilhac As

Coupe de la Corrèze Féminines à 8 – Tour 1

- 02/11/2025 St Martial As - Marcillac Clergoux
- 02/11/2025 Argentat Fc - Seilhac As
- 02/11/2025 Perpezac Sadroc E - St Exupery Rc

Coupe de la Corrèze U15 – Tour 1

- 04/10/2025 Ste Fereole St Hilaire - Vezere Ardoise Js
- 04/10/2025 Donzenac Ussac - Entente Vergers Gj
- 04/10/2025 Cosnac Fc - Ussel Es
- 04/10/2025 Ent Haute Correze - Midi Correzien Gj

8/ DIVERS

Mail FC HAUT QUERCY du 29/09/2025

La commission prend note du mail du club informant d'une inversion de joueuse sur la FMI du match Féminines Sénières D2 n°54471057. Après vérification de l'enregistrement des licences dans les délais, la commission prend en compte la bonne foi du club.

La commission invite néanmoins le club à être vigilant pour les prochaines rencontres.

Fin de la réunion à 17h45.

Prochaine réunion programmée au 03/11/2025 à 16h00.

Le Responsable Administratif
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE